



AVIS DE VENTE

Le Cabinet Emergence Afrique, procèdera à la vente aux enchères publiques, pour le compte de la Représentation de l'UNICEF en République de Guinée, de dix (10) véhicules Toyota type 4X4 ci-après :

N°	N° SERIE	PUISSAN CE	DESCRIPTION	KM PARCOURU au 08 juin 2022	SOURCE ENERGIE	DATE D'ACQUISI TION
1	31085	12 CV	Toyota Land Cruiser Hardtop	132 600	Gasoil	2016
2	23035	12 CV	Toyota Land Cruiser Hardtop	140 793	Gasoil	2014
3	66072	12 CV	Toyota Land Cruiser V8	168 148	Gasoil	2015
4	87325	11 CV	Toyota Hilux Pickup	110 195	Gasoil	2015
5	30034	12 CV	Toyota Land Cruiser Hardtop	158 007	Gasoil	2015
6	87342	11 CV	Toyota Hilux Pickup	117 727	Gasoil	2015
7	88727	11 CV	Toyota Hilux Pickup	148 252	Gasoil	2015
8	4984	12 CV	Toyota Land Cruiser Prado	142 512	Gasoil	2014
9	31014	12 CV	Toyota Land Cruiser Hardtop	110 000	Gasoil	2015
10	308471	11 CV	Toyota Hilux Pickup	114 968	Gasoil	2015

Lesdits véhicules, disposés au dépôt du PAM sis à Tombo (à côté de la centrale thermique de Tombo) peuvent être visités du 1^{er} au 14 octobre 2022 de 9h à 17h 00. Les personnes et organisations intéressées par cette offre sont priées de se présenter le jour de la vente aux enchères publiques, le 15 octobre 2022 audit dépôt à partir de 9h 00.

Les soumissionnaires sont subordonnés au règlement préalable d'une caution fixe par chèque certifié de 10.000.000 GNF (dix millions de francs guinéens) par véhicule. Le paiement de cette caution donnera lieu à un reçu du service administration/finance de l'UNICEF dont la copie devra être obligatoirement présentée avant tout accès au dépôt le jour de la vente.





Toute information complémentaire pourra être obtenue auprès du cabinet **Emergence Afrique** au numéro de téléphone : **622 42 21 67**

<u>NB</u>: Les véhicules sont vendus en l'état au plus offrant en lieu et place où ils se trouvent. Dès notification, l'adjudicataire aura un délai de **quatre (4) jours ouvrables** pour s'acquitter du paiement du montant de la soumission et **les frais d'enlèvement fixés à 4% du montant de la vente.**

Les frais de dédouanement des véhicules sont à la charge des acheteurs. Tout gagnant qui se désiste après adjudication perdra sa caution.

Conakry, le 30 Septembre 2022